



Stagiaires et stratèges : Une fenêtre sur la culture stratégique européenne

Sylvain PAILE-CALVO

Chercheur Senior à l'Université de Liège et lieutenant de la Réserve citoyenne française. Membre honoraire du Groupe de mise en œuvre de l'*Erasmus* militaire, ancien Président et membre du Groupe de travail de l'École doctorale en Politique de sécurité et de défense commune. Membre du Groupe de travail SQF-MILOF et du Forum des lycées militaires européens.

La culture stratégique de l'Union européenne (UE) est, pour le moins, évanescence, que ce soit d'une perspective nationale ou européenne. Elle est un concept et un perpétuel « travail en cours ». Elle est à la fois un héritage des expériences passées et une vision du futur de la sécurité et de la défense. Elle est multiforme, subjective et continuellement en mutation : en fonction de celui ou celle qui la diffuse, de celui ou celle qui l'assimile, en fonction de l'événement à travers lequel la culture stratégique de l'UE est lue, ses contours varient. Pour ajouter à la difficulté, elle est intangible par nature. La délimiter est, par conséquent, une entreprise ardue à l'échelle d'un pays. Si elle est ramenée à l'Union européenne, dont le concept même est si souvent questionné ou remis en cause, elle devient une quête quasi spirituelle. Mais, si cette contribution n'entend pas définir ce qu'est cette culture stratégique commune, elle ose néanmoins postuler que celle-ci est « réelle » car il ne peut être contesté que même la vacuité d'une telle culture stratégique est une preuve de son existence.

Les officiers militaires sont les cadres de leur profession et, à ce titre, mettent non seulement en œuvre les orientations stratégiques de leur pays et de l'Union européenne, mais participent également à leur définition. Du fait que très peu de métiers sont autant « tournés vers l'international » que le métier d'officier militaire et que cette internationalisation est – comme on le constate sur les théâtres d'opérations – une « européanisation » en premier lieu, il est primordial que des efforts spécifiques soient entrepris pour diffuser et développer parmi eux cette culture stratégique commune.

Le CESD : un vecteur de culture stratégique

Le Collège européen de sécurité et de défense (CESD), intégré à la structure du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), a été fondé par une action



commune du Conseil de 2005 ⁽¹⁾, qui prévoyait, dès lors, que son premier objectif était de « renforcer davantage la culture de sécurité européenne » (article 3) dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Les amendements successifs de l'acte fondateur du Collège en 2008 ⁽²⁾, 2013 ⁽³⁾, 2016 ⁽⁴⁾ et 2020 ⁽⁵⁾ ont conservé cette formulation et ajouté la défense à la sécurité en 2013.

Bien que les textes ne précisent pas comment le Collège est censé contribuer à la construction d'une culture européenne de sécurité et de défense, les autres objectifs énumérés accordent une importance particulière aux termes et concepts communément liés à la culture, tels que « promouvoir une meilleure compréhension », « un personnel compétent (familier avec les politiques, institutions et procédures de l'Union dans le domaine de la PESC) », « partenariats » et « relations ». Sa mission, telle qu'énoncée à l'article 2, donne plus de précisions sur la priorité qui doit guider son action : le Collège est censé « assurer la formation ».

Contrairement au Collège de défense de l'Otan (*NATO Defense College – NDC*), auquel il peut être comparé, le CESD ne dispose pas d'une structure de « production » culturelle sous la forme d'un pôle de recherche, ce rôle étant dévolu à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE). Le *NDC*, statutairement « conduit des études et des recherches stratégiques sur la sécurité à l'appui des objectifs plus larges de l'Alliance » ⁽⁶⁾, et dispose d'une Division de la recherche dans sa structure. Le *NDC*, dont la mission – ne faisant aucune référence à une culture stratégique spécifique – est de « favoriser une réflexion stratégique prospective et créative sur les enjeux clés pour l'Alliance » ⁽⁷⁾, propose cinq types de cours dans des formats modulaires.

Le CESD propose 85 activités de formation différentes, composées d'un ou plusieurs modules ⁽⁸⁾. Au-delà des deux cours focalisés sur la PSDC – les cours de haut niveau et cours d'orientation – il a étendu son offre à divers domaines spécialisés, tels que la réforme du secteur de la sécurité, la cybersécurité et la formation pré-déploiement des personnels des missions et opérations de la PSDC. Entre 2015 et 2020, le Collège a triplé son offre d'activités de formation ⁽⁹⁾. Dans

⁽¹⁾ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Action commune 2005/575/PESC instituant un Collège européen de sécurité et de défense (CESD)*, 18 juillet 2005 (<https://eur-lex.europa.eu/>).

⁽²⁾ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Action commune 2008/550/PESC instituant un Collège européen de sécurité et de défense (CESD) et abrogeant l'action commune 2005/575/PESC*, 23 juin 2008 (<https://eur-lex.europa.eu/>).

⁽³⁾ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Décision 2013/189/PESC instituant un Collège européen de sécurité et de défense (CESD), et abrogeant l'action commune 2008/550/PESC*, 22 avril 2013 (<https://eur-lex.europa.eu/>).

⁽⁴⁾ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Décision (PESC) 2016/2382 instituant un Collège européen de sécurité et de défense (CESD) et abrogeant la décision 2013/189/PESC*, 21 décembre 2016 (<https://eur-lex.europa.eu/>).

⁽⁵⁾ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Décision (PESC) 2020/1515 instituant un Collège européen de sécurité et de défense, et abrogeant la décision (PESC) 2016/2382*, 19 octobre 2020 (<https://eur-lex.europa.eu/>).

⁽⁶⁾ ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (OTAN), « NATO Defense College Mission », 21 mai 2021 (<https://www.ndc.nato.int/>).

⁽⁷⁾ *Ibidem*.

⁽⁸⁾ ESDC EXECUTIVE ACADEMIC BOARD, « GAREA 2019-2020. Promoting the Common Security and Defence Culture », Collège européen de sécurité et de défense, 30 juillet 2020, 81 pages. (www.emilyo.eu/). Entretien avec le directeur du CESD, M. Dirk Dubois.

sa boîte à outils, avec une pertinence particulière dans le contexte de la crise sanitaire, le CESD dispose également d'une palette de 57 « unités de connaissance autonomes » (*Autonomous Knowledge Units – AKU*)⁽⁹⁾ qui, sous forme de modules d'apprentissage en ligne, facilitent l'introduction des participants à la formation. Il forme environ 6 000 participants chaque année, dont certains viennent de pays extérieurs à l'UE. Le CESD, mettant ainsi en œuvre l'« approche globale » de la PSDC dans sa formation, s'adresse à tous les publics acteurs de la sécurité et de la défense. Depuis 2005 et la première Action commune, les décisions successives qui instituent le CESD prévoient comme mission pour le Collège « de développer et de promouvoir une compréhension commune de la PESC et de la PSDC parmi le personnel civil et militaire » (article 2)⁽¹¹⁾. Dans son article 20, la Décision précise que les participants aux activités d'éducation et de formation du CESD peuvent être des « personnels civils/diplomatiques/policiers/militaires traitant des aspects relevant du domaine de la PSDC et de la PESC » ou « représentants, entre autres, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des institutions académiques et des médias, ainsi que les membres de la communauté des affaires ». En pratique, le Collège s'adresse effectivement à cette diversité de publics, depuis les jeunes officiers militaires en formation initiale aux autorités civiles et militaires des plus hauts rangs. Ainsi, le Collège est, statutairement et au moins, un vecteur de cette culture stratégique en construction. Mais, s'il n'est pas « producteur » de celle-ci de manière directe, il s'avère être aussi un « laboratoire » de son développement auprès des officiers militaires européens.

Le CESD : un laboratoire pour une acculturation des officiers militaires tout au long de leur carrière

À partir de 2008, le CESD et les établissements d'enseignement et de formation militaires des États-membres ont progressivement développé un ensemble d'initiatives dédiées, permettant aux officiers militaires d'apprendre et de se former à la PSDC dans un environnement lui-même européen, en plus de l'offre de formation civilo-militaire « classique » du CESD. Ces initiatives, qui sont autant de contributions à la consolidation d'une culture stratégique commune, sont mentionnées dans la liste des tâches assignées au Collège par sa Décision constitutive en son article 4.

Lancé en 2019, le Forum européen des lycées militaires (*European Union Military Secondary Schools Forum – EUMSSF*) a pour mission de « rapprocher les lycées militaires, de créer des modules communs (par exemple sur l'histoire de l'UE, les valeurs fondamentales de l'UE, le traité de Lisbonne, la PSDC, la stratégie

⁽⁹⁾ ESDC EXECUTIVE ACADEMIC BOARD, *op. cit.*

⁽¹⁰⁾ *Ibidem.*

⁽¹¹⁾ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, Décision (PESC) 2020/1515, *op. cit.*



globale de l'UE, etc.) pour s'inscrire dans leurs cursus, promouvoir une culture commune de sécurité et de défense, partager les bonnes pratiques, créer des partenariats et des projets communs, et faciliter les échanges de formateurs et de stagiaires »⁽¹²⁾. Concrètement, le Forum, qui est établi en tant que configuration du Conseil académique exécutif (*EAB*) du Collège, propose des actions aux États-membres et à leurs lycées militaires participants pour « faciliter le développement et la mise en œuvre de la formation thématique de l'Union européenne à ce niveau d'enseignement »⁽¹³⁾. Bien qu'il s'agisse d'une initiative relativement récente, des institutions d'une douzaine d'États-membres de l'UE et de pays tiers participent à cette initiative et partagent des modules de formation qui contribuent à introduire les candidats potentiels à la carrière militaire à la dimension européenne de la sécurité et de la défense.

L'initiative européenne pour les échanges de jeunes officiers, inspirée d'*Erasmus*, dite « *Erasmus* militaire », a été lancée en 2008. Elle vise à faciliter les échanges européens de jeunes officiers et de leurs compétences au cours de leur formation initiale. Réunis au sein d'une configuration de l'EAB appelée « groupe de mise en œuvre », les forces terrestres, les universités et académies des Armées de terre, de Marine, de l'air, des Services de santé, de Gendarmerie, de sciences techniques des États-membres de l'UE œuvrent à inculquer aux futurs chefs militaires européens une culture commune de sécurité et de défense, et contribuent ainsi à l'interopérabilité des forces armées européennes. Cela passe notamment par la création de modules et d'événements communs d'éducation et de formation ouverts à tous les élèves-officiers, en soutenant la reconnaissance des expériences internationales et en facilitant la mobilité des personnels, des connaissances et du savoir-faire entre les institutions participantes, tout en exploitant de manière optimale les opportunités offertes par les programmes de mobilité européenne. Plus tard au cours de leur carrière, les officiers peuvent bénéficier d'autres initiatives mises en œuvre dans le cadre du Collège, comme l'École doctorale sur la PSDC s'ils entreprennent une recherche doctorale en rapport avec la sécurité et la défense européennes, ou bénéficier de l'offre de formation régulière du CESD, comme le Cours de haut niveau en PSDC ou le Cours stratégique avancé européen sur la sécurité et la défense.

Entre 2017 et 2021, le CESD a également servi de cadre pour un processus de consolidation de compétences sectorielles européennes applicables à la carrière de l'officier militaire (*Sectorial Qualification Framework of Military Officer – SQF-MILOF*)⁽¹⁴⁾. Au sein d'un groupe de travail agissant comme une configuration spécifique de l'EAB, les États-membres de l'UE ont élaboré un référentiel qui fournit un langage européen commun et interopérable en ce qui concerne la définition des

⁽¹²⁾ COLLÈGE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE, « Draft Rules of Procedure of the European Union Military Secondary Schools Forum », 29 novembre 2019, document SDC/2019/273 (www.emilyo.eu/).

⁽¹³⁾ *Ibidem*.

⁽¹⁴⁾ COLLÈGE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE, « SQF-MILOF Package » (<https://esdc.europa.eu/sqf-milof/>).

connaissances, des compétences, de l'autonomie et de la responsabilité qui peuvent être exigées d'un officier pour agir dans l'environnement opérationnel complexe et multidimensionnel du futur et dans lequel l'UE devra déployer toute sa gamme de capacités. Le *SQF-MILOF* sert d'interface ou d'« outil de traduction » entre les cursus de formation offerts dans différents pays, ce qui permet de comparer différents programmes. Il facilite la reconnaissance d'une formation équivalente effectuée dans un autre pays européen, ce qui simplifie à son tour les échanges de formation ou de cursus entre les États-membres, favorisant ainsi la création d'une culture commune de sécurité et de défense.

Formation et acculturation : quelle prochaine étape ?

D'un point de vue prospectif, le niveau le plus avancé – le plus orienté vers la stratégie – de la formation d'un officier militaire est le niveau pour lequel l'intégration et l'acculturation européennes pourraient être encore renforcées. Dans l'optique de donner l'occasion aux militaires de haut rang de se former et de réfléchir à la spécificité de leur rôle dans la sécurité et la défense de l'Union et, ainsi, de renforcer leur sensibilité à la culture stratégique commune, il peut être opportun de lancer, si possible lors de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022, une initiative pour exploiter les synergies possibles de la formation dispensée au niveau des écoles de guerre, ainsi que récemment proposé ⁽¹⁵⁾.

De nombreux États-membres, en effet, ont institutionnalisé des écoles de guerre, ou des programmes de niveaux équivalents, pour former leurs officiers militaires aux responsabilités qui peuvent leur être confiées à des postes stratégiques au sein des forces armées nationales. Ces institutions ont également une longue tradition d'échanges internationaux de stagiaires, de savoirs et de savoir-faire, portés par les relations diplomatiques qui peuvent exister entre États partie à l'échange. Une mise en réseau de ces institutions pourrait être opérée sous la forme d'une configuration spécifique de l'*EAB* du Collège – qui a acquis une expérience et une expertise considérables dans des initiatives similaires, comme décrit ci-dessus – pour renforcer la dimension résolument européenne de ces échanges et explorer la possibilité de communautariser une partie de la sensibilisation à la culture stratégique européenne. Ceci ne pourrait se faire qu'en complément des cursus nationaux déjà existants. Un tel cours modulaire pourrait se nommer « École de Guerre européenne », être conçu par ce réseau avec le soutien du Collège et organisé par ses membres à tour de rôle. Il compléterait adéquatement la boîte à outils des opportunités offertes aux élites militaires européennes pour se former, et penser le rôle qu'elles jouent dans l'émergence et la consolidation de la culture stratégique commune. ♦

⁽¹⁵⁾ VIGILANT Jean-Marc, « La création d'une école de guerre européenne permettrait de développer une stratégie militaire indispensable en Europe », *Le Figaro*, 13 avril 2021 (www.lefigaro.fr/).